



Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Convention Agence – Safer – Chambres d'agriculture





Signature le 16 février 2011

**Convention Agence – Safer – Chambres d’agriculture
pour la gestion du foncier autour des captages prioritaires,
dans les BV « algues vertes »
et pour les zones humides
(2011-2012)**





Contexte

Pour l'agence

- 9^{ème} programme 2007-2012 et politique territoriale
- Objectifs forts Sdage + Grenelle en terme de gestion foncière, pour :
 - La restauration de la qualité de l'eau des 128 captages prioritaires
 - La lutte contre les marées vertes (8 baies du Sdage)
 - La restauration et la préservation des zones humides
- Compléter les outils d'intervention actuels et préparer le 10^{ème} programme (2013)





Contexte

Pour les Safer

- Des missions de service public (LOA 1960-62)
 - Maintenir et développer l'agriculture et les espaces forestiers
 - Participer au développement local
 - Préserver les paysages, l'environnement et les ressources naturelles
- Des moyens juridiques et techniques, des procédures de surveillance et de médiation foncières à mettre au service des porteurs de projets
- Un programme 2007-2013 qui intègre comme objectif de contribuer à la mise en œuvre de la politique des agences de l'eau





Contexte

Pour les chambres d'agriculture

- Établissement public consulaire impliqué dans l'aménagement du territoire et ayant vocation à travailler avec l'ensemble des acteurs du monde agricole
- Elles participent à la préservation et à la valorisation des ressources naturelles (*Grenelle II – art 151*) et proposent de :
 - contribuer à apprécier l'opportunité et les limites de la maîtrise foncière
 - mesurer les impacts économiques du changement de pratiques et leur pérennité dans le territoire
 - accompagner les agriculteurs dans le cadre des projets territoriaux





Objectif de la convention

Convention cadre pour expérimenter des méthodes de travail et des outils communs

- pour développer des partenariats et des stratégies en matière de gestion foncière
- dans le but de contribuer à restaurer ou préserver la qualité de l'eau et des milieux
- Tout en assurant un maintien de l'usage agricole économiquement viable et éviter le morcellement

Un préambule qui réaffirme le rôle et missions de chacun:

- Chambres : compétence agronomique et socio-économique capables d'apprécier l'opportunité et les limites de la maîtrise foncière parmi les autres leviers
- SAFER : opérateur foncier (études foncières, veille foncière, mise en réserve...)
- Agence : modalités d'aides du 9^e programme répondant aux objectifs de la DCE



Champ d'action et sites expérimentaux:

Champ d'action :

- 128 captages prioritaires
- 8 bassins versants algues vertes
- Des zones humides

Sites expérimentaux : 6 captages, 2 BV algues vertes, 2 zones humides :

pour les captages prioritaires :

Kermorvan (29)
Drains de Rennes (35)
Freigné (49)
Sources de l'Ar (58)
Les Ormeaux (72),
Eaux du Vivier à Niort (79)

pour les bassins à ulves :

Baie de Saint-Brieuc (22)
Baie de la Lieue de Grève
(22)

pour les zones humides :

Alagnon (15,63)
parc de la Brenne (36)

- Possibilité de mise en réserve par la Safer avec des avances remboursables versées par l'Agence
- Extension possible à tous les captages « Grenelle » dans le 10^{ème} programme d'action

Mise en œuvre et engagements:

Mise en œuvre :

- Outils de communication, plaquette d'information
- Session d'information aux porteurs de projet (échelle non définie – régionale/départementale?)
- Veille foncière : Transmission des projets d'intervention aux signataires ou au comité de pilotage lorsqu'une convention d'intervention foncière est établie avec la collectivité

Engagements :

- Pour l'agence : un engagement sur un appui technique (communication) et financier
- Pour la Safer: études, veille foncière et réserves foncières le cas échéant, gestion temporaire
- Pour les Chambre d'Agricultures: rôle politique sur la gestion foncière et rôle technique en amont et en aval des décisions d'acquisitions foncières éventuelles
- Pour TOUS: intégrer la gestion foncière dans ces réflexions





Engagements de l'agence

Dépense prise en compte	Maître d'ouvrage	Taux de subvention
Formation, information,	Safer / Chambre d'agriculture	50%
Communication sur l'intervention foncière	Safer	50%
Etudes	Collectivités et leur groupement, associations, etc ...	50%
Veille foncière	Collectivités et leur groupement, associations, etc	50%
Dépenses liées aux acquisitions foncières (prix du foncier + frais d'acquisition)	Collectivités et leur groupement, associations, etc	30% (jusqu'à 50% pour les ZH sur avis CA)
Avances remboursables	Safer	100%

- Transmettre les informations à sa disposition sur les projets
- Assurer la communication sur ces opérations





Des questions ?

